

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Procès-Verbal du Conseil Municipal  
Du 18 décembre 2017**

**Le dix-huit décembre Deux Mille Dix-Sept**, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

*Étaient présents* : Marcel BRUN, Dominique BRUNOD, Corinne CHAPPE, Gilles CHRISTIN, Thierry HUGARD, Bruno KARST, Françoise MARCHAND, Marie NICASTRO, Franck PAVIOL, Brigitte PETIT, François RIEU, Denis ROCIPON, Bernard TARTARAT CHAPITRE

*Étaient absents* : Pierre CHAZELAS, Sylvie DAL MOLIN, Pierre DUCHINI

*Étaient excusés* : Lina BLANC, Corinne BUSALB, Martine GACHON

*Pouvoir* : Corinne BUSALB à François RIEU

Secrétaire de Séance : Denis ROCIPON

*Madame le Maire interroge le public afin de savoir si la séance est enregistrée. Réponse par l'affirmative.*

*Madame le Maire propose de voter le Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2017. Il est approuvé à l'unanimité.*

**1) Modification du tableau des effectifs**

*Rapporteur* : Bruno KARST

B. KARST donne lecture du projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

**2) Tarifs municipaux 2018**

*Rapporteur* : Denis ROCIPON

D. ROCIPON donne lecture du projet de délibération.

F. RIEU souhaite que l'on précise que le nouveau tarif sur l'interruption des voies de circulation ne porte que sur des activités de types privatives (hors travaux et manifestation d'intérêt général) comme cela était convenu en commission finances.

*Les précisions seront apportées à la délibération en ce sens.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs municipaux pour 2018.

**3) Relais d'Assistantes Maternelles : Renouvellement de la convention de prestation de service du CCAS d'Albertville avec la Commune de Grignon**

*Rapporteur* : Françoise MARCHAND

F. MARCHAND donne lecture du projet de délibération.

F. MARCHAND précise que c'est la dernière année que la convention sera reconduite du fait de la prise de compétence d'ARLYSERE en la matière en 2019.

F. RIEU dit qu'il faudra vérifier le coût demandé aux communes lors du transfert de compétence à ARLYSERE.

D. ROCIPON explique que la réforme de la taxe d'habitation permettra de maintenir les recettes attendues pour la Commune via le système de dégrèvement porté par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention de prestation de service du CCAS d'Albertville avec la Commune de Grignon concernant le relais d'assistantes maternelles.

**4) Autorisation accordée à Madame le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

*Rapporteur : Denis ROCIPON*

D. ROCIPON donne lecture du projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ouverture de crédit d'investissement pour 2018.

**5) Acquisition foncière – Parcelles cadastrées section A numéros 2890 et 2892**

*Rapporteur : Marie NICASTRO*

M. NICASTRO donne lecture du projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition foncière des parcelles cadastrées section A numéros 2890 et 2892.

**Avis demandé par l'US GRIGNON au Conseil Municipal concernant le projet d'installation de projecteurs supplémentaires sur le terrain principal de football appartenant à la Commune de Grignon.**

Les représentants de l'US GRIGNON exposent leur demande :

- Installation de neuf projecteurs supplémentaires sur le terrain officiel afin d'obtenir l'homologation de la FFF pour pouvoir jouer les samedis soir de compétition.

B. PETIT précise que la Commune s'est renseignée auprès d'un électricien pour savoir si le projet était techniquement viable. Celui-ci a répondu par la négative.

Marino PASQUALON, président du club, explique qu'il est lui-même électricien et juge que le projet est tout à fait possible.

G. CHRISTIN et F. PAVIOL propose que l'électricien de la Commune rencontre M. PASQUALON afin que la question de la viabilité technique du projet soit tranchée.

M. PASQUALON est d'accord pour le rencontrer en présence d'élus municipaux.

D. ROCIPON explique que dans ce projet il n'y a pas que le problème technique qui pose question, mais aussi celui de la cohabitation lors de la location de la salle polyvalente par les Associations ou les personnes privées avec un manque de places de stationnement et la gêne occasionnées lors des matchs du samedi soir.

M. PASQUALON explique que ce genre de question se pose pareillement les dimanches après midi de match alors que la salle polyvalente est louée. Pour l'heure il n'y a pas eu de problème de cohabitation.

T. HUGARD indique que la Mairie a entrepris d'éteindre l'éclairage public en début d'année 2018. Il pense que le projet d'ajouter des projecteurs supplémentaires sur le terrain officiel n'est pas dans l'esprit du projet de réduction des coûts énergétiques sur la Commune.

M. PASQUALON pense que l'éclairage des nouveaux projecteurs, six à sept fois dans l'année pendant 90 min, ne contrevient pas au projet de réduction des coûts énergétiques de la Commune. L'installation et la consommation des nouveaux projecteurs étant pris en charge par l'US GRIGNON, le coût pour la Commune est nul.

Madame le Maire demande à ce que le Conseil Municipal procède à un vote qui ne donnera pas lieu à une délibération pour connaître l'avis des conseillers sur la poursuite ou non du projet d'installation de projecteurs supplémentaires sur le terrain officiel de football appartenant à la commune de Grignon, proposé par l'US GRIGNON.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, approuve à la majorité, 1 abstention (F. MARCHAND), 2 contre (D. ROCIPON et T. HUGARD), la poursuite du projet mentionné ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h11.

\*\*\*\*\*

Points divers :

- Madame PETRIZELLI alerte la Commune sur les dangers du nouveau système du compteur LINKY.
- Un administré informe les élus sur la présence de deux voitures sur le parking de la salle polyvalente depuis un certain temps et qu'un individu verse de l'huile à moteur dans les eaux pluviales.
- C. CHAPPE fait remarquer que la place handicapée devant la place du village n'est pas correctement déneigée.